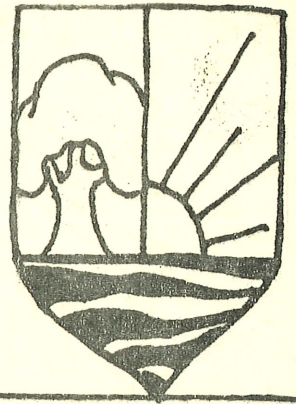


BUSSAC

info

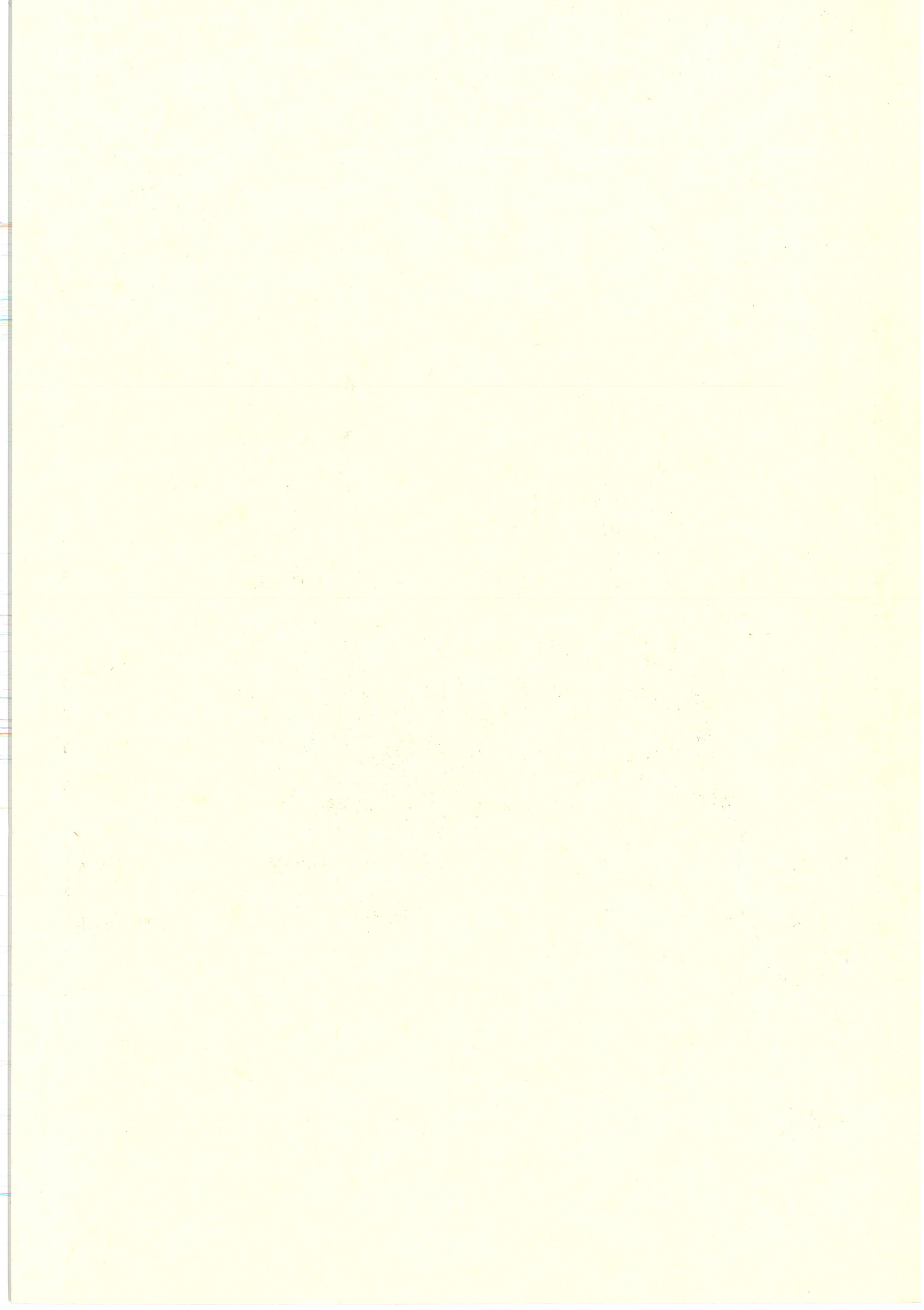


Bulletin local - parution tous les 2 mois

SEPT. OCT

1984

N° 9



*
 * ***** *
 * BUSSAC-INFO n° 9 *
 * ***** *
 *

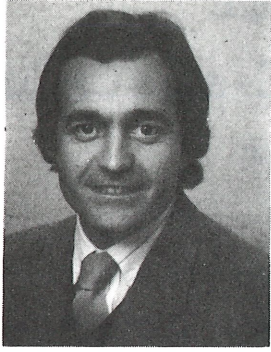
S
O
M
M
A
I
R
E

Pages

- . EDITORIAL,
 par le Président, Jacky CHARENTAIS 3
- . FOYER RURAL :
 - Assemblée Générale du 5 octobre
 (rapport moral) ; 4
 - Conseil d'Administration et Bureau 9
- . LA VIE DES SECTIONS :
 - Football : 12
 - Tennis de table :
 - * Calendrier Régionale 3 ; 14
 - * Premiers matchs, premiers résultats... 14
 - Musculation et gymnastique féminine :
 - * Assemblée Générale du 14 septembre ... 15
 - * Randonnée Pédestre du 7 octobre : 16
 - Echos de la section tennis : 18
 - Jumelage :
 - * Assemblée Générale et rapport moral .. 21
 - * "De la Suisse dans les idées" 23
 - Comité des fêtes :
 - * Assemblée Générale du 26 octobre 27
- . RANDONNEE PARIS-VERSAILLES : 30
- . "PORT-BERTEAU, UN PORT FLUVIAL" : 31
- . AVIS ET NOUVELLES DE LA COMMUNE : 33
 - Commission "Cadre de Vie" ; 35
 - Fleuve Charente : informations : 36
 - Entretien des plantations riveraines
 des voies publiques : 37
 - Déviation de Port-Berteau : 38
 - Association des Maires de France : 40

Ce numéro a été réalisé avec la participation de :

- René BOURAUD (Responsable de la Publication) ;
- Janine CASTILLON et Marie-Jo CHAPUIS (conseillers à la rédaction) ;
- Liliane PENISSON (Illustrations) ;
- Sylvia CASTILLON et Nicole CHABOT (frappe du texte et mise en page) ; Henri COURTIN
- Bruno et Jean-Marc ALLINAND (impression et distribution).



EDITORIAL

Par le Président Jacky CHARENTAIS

Le Foyer Rural vient de connaître un petit bouleversement par le remaniement partiel de son bureau. L'Assemblée Générale du 5 octobre dernier a élu de nouveaux membres et le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 octobre pour élire en son sein la nouvelle équipe dirigeante.

Il fallait trouver le successeur de Roland MONGET à la Présidence de ce Conseil d'Administration. La majorité des votants m'a accordé sa confiance pour ce poste que je n'enviais nullement. Le sort m'a placé devant des responsabilités auxquelles je ne m'attendais point. Malgré tout, je vais m'efforcer de les assumer en souhaitant toutefois que la tâche ne s'avère pas trop lourde.

Un président n'est pas un homme à tout faire. Aussi, je compte d'une part, pour son expérience, sur mon prédécesseur, qui continue à oeuvrer dans cette nouvelle équipe, et d'autre part sur l'ensemble des membres du bureau et du Conseil d'Administration qui se sont engagés, pour certains particulièrement, au prix de gros sacrifices. Il va sans dire que je compte également sur tous les responsables de sections pour continuer l'oeuvre de Roland MONGET.

Car en fait, qui fait vivre le Foyer Rural ? Les sections qui le composent. Rien n'existerait les uns sans les autres.

Faciliter les rapports entre les sections et faire prendre conscience des responsabilités de chacun, c'est aussi cela, le rôle du Foyer Rural.

Jacky CHARENTAIS

ASSEMBLEE GENERALE
du Foyer Rural Municipal de BUSSAC-sur-CHARENTE
Le Vendredi 5 Octobre 1984

— RAPPORT MORAL —

Le rapport d'activités, présenté par notre secrétaire, a mis en évidence les manifestations qui ont été réalisées au cours de cette année 83-84. Le rapport financier brossé par le trésorier apporte des résultats flatteurs pour l'équipe qui a eu à conduire et réaliser ces différentes manifestations

Devons-nous pour cela tomber dans l'autosatisfaction ?
Sûrement pas !

Ce qui est bien ne peut et ne doit pas être modifié, par contre, ce qui ne l'est pas doit constituer l'objectif numéro un de l'année suivante, dans le sens du mieux, évidemment. C'est par une remise en cause permanente de nous-mêmes et de nos différentes actions que nous améliorerons nos prestations dans les divers domaines de nos interventions.

Tout d'abord, nous devons nous pencher plus profondément sur notre gestion de l'Association. Améliorer la gestion et l'administration, ce n'est pas vouloir réaliser plus de bénéfices pour l'année suivante, c'est plutôt lui donner une âme plus vivante et c'est matérialiser encore un peu plus la vie de l'association.

Le Foyer Rural ne doit pas seulement être un bâtiment qui abrite plusieurs activités. Ce doit être un point de rencontre pour des raisons les plus diverses. Ce point de rencontre doit être matérialisé par des permanences en cours de semaine. Chacun doit pouvoir, s'il le désire, venir acheter sa carte d'adhérent au Foyer Rural, venir chercher des renseignements sur ses prochaines vacances dans des gîtes ruraux ou bien encore se renseigner sur la possibilité de

réaliser un stage en informatique, de moniteur de colonie de vacances ou tout autre sujet d'actualité.

Bien sûr, la réalisation de ces points doit passer par une meilleure politique de communication. Nous devons mieux faire savoir à ceux qui militent dans les sections ce que nous souhaitons réaliser au Foyer Rural. Nous devons obtenir plus de l'équipe dirigeante pour que les écrits sanctionnant les décisions prises soient communiqués à tous les responsables des sections, eux-mêmes devant prendre en charge la transmission de l'information pour la prolonger jusqu'aux différents adhérents.

Il est nécessaire également par BUSSAC-INFO de donner plus d'informations à l'ensemble des habitants. Nous devons également faire en sorte que la structure fonctionne dans l'esprit dans lequel elle a été créée. L'organe directeur du Foyer Rural, c'est le Conseil d'Administration. Toutes les sections et associations y sont représentées soit par un membre de droit, soit par un membre élu ou un membre délégué. Il est donc possible à tous moments et à tous de connaître les lignes directrices qui doivent conduire nos différentes actions (politique de communication).

Le Foyer Rural vit dans un environnement et il doit en tenir compte. La Municipalité a confié au Foyer Rural (organe directeur) la gestion des équipements réalisés à son intention et qui représentent un capital important. Ces équipements comprennent aussi bien les bâtiments que les divers terrains. Le Foyer Rural est le seul interlocuteur de la Municipalité et tous les problèmes qui concernent une section ou une association doivent toujours se régler entre le Foyer Rural et sa propre structure d'une part, ou entre le Foyer Rural et la Municipalité d'autre part.

.../...

Agir autrement, c'est-à-dire oublier le Foyer Rural dans un sens ou dans l'autre serait une grave erreur car ce ne serait pas reconnaître le rôle de l'organe directeur, ou une source profonde de conflits possibles. Or, les conflits entre la Municipalité et le Foyer Rural ne doivent pas exister ! Tout d'abord parce que chacun agit dans un domaine différent et que tout se passe à la connaissance de tout le monde mais aussi parce que les deux ont intérêt à ce que les membres du Foyer Rural et les habitants de Bussac (c'est-à-dire les mêmes personnes) n'aient pas à choisir leur camp. Le Foyer Rural a reçu jusqu'ici une subvention annuelle de la Municipalité mais il ne lui est pas inféodé pour cela. Ses dirigeants ont pour mission de gérer et de rendre des comptes dans le cadre des règles qui sont fixées et connues.

Ce n'est pas non plus un contre-pouvoir municipal. Celui qui voudrait agir de la sorte se rendrait vite à l'évidence qu'il sort de son rôle d'animateur d'une association et s'exposerait à de multiples problèmes. Il est donc nécessaire que chacun occupe bien la place qui est la sienne et la vie sera bien plus agréable pour tout le monde.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans rappeler à tous que le Foyer Rural ne serait rien sans les membres qui acceptent, d'une part de se dévouer pour créer des activités et sans ceux qui, d'autre part, viennent participer à ces mêmes activités. Toutefois, on a trop souvent l'impression que les activités des diverses sections s'effectuent les unes à côté des autres sans que nous y trouvions pour cela un semblant de parenté.

Nous voudrions essayer de bien faire comprendre à tous les participants que si les activités sont différentes les unes des autres, elles ont toutes un point commun, c'est celui de se dérouler dans une seule association qui possède

les mêmes règles pour tous. Dans ces règles, nous trouvons, au niveau des buts poursuivis :

- Aménager dans son périmètre un centre d'aspect plaisant et ouvert à tous ;

- Etudier en commun les questions d'ordre technique et social intéressant la vie rurale sous tous ses aspects, développer l'éducation des milieux ruraux en matière syndicale, mutualiste et coopérative, en liaison avec les organismes professionnels ;

- Favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive ;

- Organiser les loisirs de la collectivité dans son ensemble ;

- Renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension et d'entraide.

Lorsqu'on vient participer aux activités d'une section au sein du Foyer Rural, on y vient non seulement pour le but premier poursuivi par la section mais aussi pour toutes les autres. Cela signifie qu'entre les différentes sections, il doit régler la plus grande solidarité, qu'elle soit financière ou au niveau de l'entraide.

Il faut dans l'avenir que l'organisation des manifestations qui ne sont pas propres à une section, comme un loto, le repas du 3e âge, la fête foraine ou la fête du Foyer Rural, soit réalisée par des gens venant de toutes les sections et non plus rester une "corvée" pour les membres du Conseil d'Administration. Nous devons réussir cette mutation, qui constituera un nouveau progrès.

.../...

Pour nous résumer, je dirai que notre avenir doit se retrouver dans trois points :

- Avoir une meilleure politique de communication, mieux faire savoir ce que nous faisons et pourquoi ;

- Faire en sorte que chacun soit à sa place dans les règles qui ont été fixées, qui sont connues de tous et qui ont été acceptées par le plus grand nombre ;

- Développer la solidarité et l'esprit de compréhension et d'entraide entre toutes les sections et l'équipe dirigeante.

C'est un pari ambitieux mais le passé et l'expérience m'incitent à avoir confiance !

Le Président,
Roland MONGET.

FOYER RURAL MUNICIPAL



ASSEMBLEE GENERALE



Le 5 octobre 1984, sous la Présidence de M. MONGET Roland et en présence de M. SVAHN Jacques (Président de la F.D.F.R., de M. PROUZAT Serge, animateur cantonal, et de M. CHAPUIS Guy, Président d'honneur et Maire de BUSSAC, l'Assemblée Générale est ouverte dans la salle municipale devant un grand nombre d'adhérents. Dans une ambiance amicale et détendue, le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier obtiennent le quitus à l'unanimité, en dépit de quelques réserves concernant la malheureuse "affaire" des Majorettes. L'Assemblée se félicite de l'intense activité des différentes sections et de la réussite des diverses manifestations telles que : soirées dansantes, Loto fête foraine, jeux intervillages, randonnées pédestres, voyage en Suisse dans le cadre du Jumelage, etc... On se félicite particulièrement du succès des nouvelles sections : Football, musculation et gymnastique féminine, bibliothèque, club du 3ème âge.

On procéda ensuite au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Membres sortants :

- Jean-Pierre CATALA
- Chantal CHABOT
- Michel CHABOT
- Monique GUY
- Bernard MIGNON
- Yvette RICHE

Mme Yvette RICHE, MM CATALA et CHABOT ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

.../...

Dix candidatures sont enregistrées pour huit postes à pourvoir. Sont élus :

- Chantal CHABOT
- Jacky CHARENTAIS
- Michèle De La Taste
- Bernard DEMAZOIN
- Véronique EMERIT
- Stéphane FAVEAU
- Roland GAGNARD
- Bernard MIGNON

Enfin, il faut noter l'hommage unanime et chaleureux rendu au Président démissionnaire, Roland MONGET, qui pendant cinq années s'était totalement dévoué pour créer, développer et animer le Foyer Rural de BUSSAC.

Félicitations et remerciements lui furent très largement distribués au cours du "Pot de l'Amitié" qui clôtura cette soirée

Petites annonces

Mir et Mme DEBERT, domiciliés
"Le Bourg" à BUSSAC, ont perdu
leur chienne "GIPSY" de race
Espagneul Breton (assez vieille,
environ 11 ans, a peut-être encore
son collier.

Toute personne qui l'aurait recueillie,
ou pourrait fournir des renseignements,
est priée de téléphoner au 74.38.13

CINEMA DES RETRAITES

Les retraités bénéficieront comme
chaque année de deux journées de
cinéma gratuit,

Le Club du 3^{ème} âge de BUSSAC
est invité à la séance du 10^{ème} Décembre
à 14 heures à l'Olympia 2000.

Perdu le jeudi 25 Octobre
un CHAT NOIR, queue en
panache, portant un médaillon.

Si vous le découvrez, prévenez
Madame GAUTHIER "Les Chaumes".

 *
 * ELECTION DU BUREAU *
 *
 * DU *
 *
 * CONSEIL D'ADMINISTRATION *
 *

Le Conseil d'Administration réuni le 9 octobre 1984
 procède à l'élection de son nouveau bureau :

- Président d'Honneur.....	Guy CHAPUIS
- Président.....	Jacky CHARENTAIS
- Vice-Président.....	Roland MONGET
- Secrétaire.....	Chantal CHABOT
- Secrétaire-adjoint.....	René BOURAUD
- Trésorier.....	Bernard MIGNON
- Trésorier-adjoint.....	Bernard DEMAZOIN
- Commissaires.....	Marie-Jo CHAPUIS Serge QUEYROI

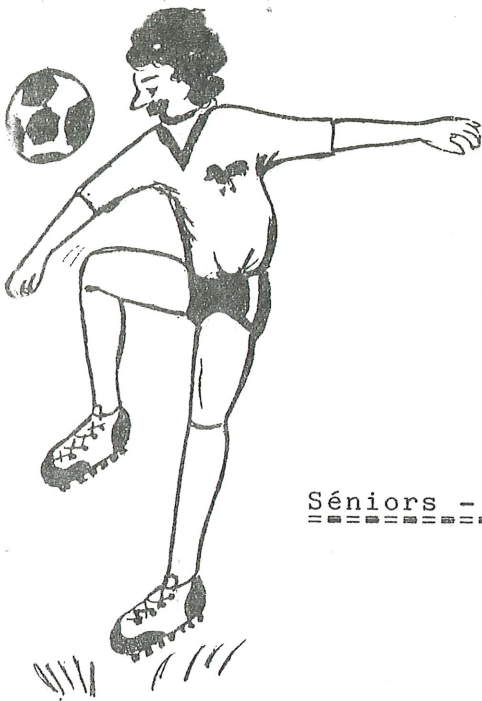
Administrateurs :

Membres de droit :

- BRUNETEAU Régine (Organisation Agricole)
- MAILLET Michel (La Boule Bussacaise)
- POUPONNOT Yves (Le Comité des Fêtes)

Membres élus :

- Marie-Claude ALLINAND
- France BEDOCHAUD
- Michèle DE LA TASTE
- André EMERIT
- Véronique EMERIT
- Stéphane FAVEAU
- Roland GAGNARD



FOOTBALL Echos

Séniors - Championnat : Promotion de 2e Division

RESULTATS :

(. 9 septembre ... BUSSAC	3	...	Mazeray	0 (forfait))
(. 23 septembre ... Varaize	0	...	BUSSAC	4)
(. 30 septembre ... BUSSAC	2	...	Migron	1)
(. 14 octobre Matha	0	...	BUSSAC	5)
(. 21 octobre BUSSAC	3	...	St-Césaire	0)
(. 4 novembre Poursay-Garnaud	BUSSAC)
()

COUPE CENTRE-OUEST :

- . 16 septembre : au premier tour de la coupe, Bussac fut éliminé par St Amant de Boixe : 5 buts à 2.

COUPE AUNIS-SAINTONGE :

- . 28 octobre : Pour le premier tour de la coupe Aunis-Saintonge, Bussac recevait Aumagne, club qui évolue en 2e division. Au terme d'un match équilibré, Bussac s'est imposé par 2 buts à 1.

Ecole de Foot

Notre équipe Minimes-Pupille vient de disputer trois matchs amicaux afin de se préparer à entrer en championnat :

.../...

- . 6 octobre : à Asnières-La-Giraud, Bussac gagne par 5 buts à 1 ;
- . 13 octobre : nous recevions l'équipe B de l'USSCC Saintes. Bussac perd par 7 buts à 2.;
- . 27 octobre : nous recevions pour le match retour Asnières-la-Giraud. Bussac gagne par 9 buts à 0.

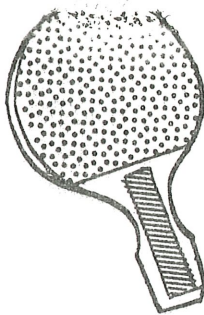
Nos effectifs et ceux de Fontcouverte étant insuffisants pour constituer des équipes, nous avons convenu d'échanger des joueurs de la façon suivante : en nous prêtant des joueurs Minimes, Fontcouverte nous permet d'engager une équipe complète en championnat. En revanche, nous prêtons à Fontcouverte des joueurs Poussins qui compléteront leur équipe pour le championnat.

Cette entente n'a pu être possible qu'avec le concours des parents, tant de Fontcouverte que de Bussac pour l'accompagnement des enfants aux entraînements ainsi qu'aux matchs.

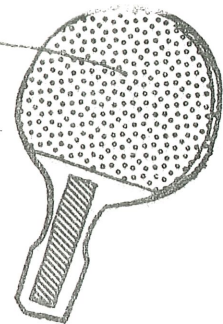
L'entrée des Minimes en championnat est prévue le 11 novembre.

Nous espérons que vous viendrez nombreux encourager nos jeunes qui défendront les couleurs de Bussac et assureront la relève dans les années à venir.

Le Président,
Roland GAGNARD.



TENNIS de TABLE



CHAMPIONNAT REGIONAL MASCULIN PAR EQUIPES

F.F.T.T.

Ligue Poitou-Charentes

Saison 1984-1985

Calendrier - REGIONALE III - Poule C

DATES	SCORES	RENCONTRES	SCORES	DATES
Aller	Aller	Aller Retour	Retour	Retour
7.10.84	3 / 17	BUSSAC - St-Georges-Ctx	/	13.01.85
9 h				9 h
7.10.84	13 / 7	BUSSAC - Cognac	/	13.01.85
15 h				15 h
14.10.84	6 / 14	Gazelec - BUSSAC	/	24.02.85
9 h				9 h
11.11.84	/	Mons - BUSSAC	/	17.03.85
9 h				9 h
11.11.84	/	Breville - BUSSAC	/	17.03.85
15 h				15 h
2.12.84	/	Chef-Boutonne - BUSSAC	/	14.04.85
9 h				9 h
2.12.84	/	St-Yrieix - BUSSAC	/	14.04.85
15 h				15 h
6.01.85	/	BUSSAC - Jonzac	/	21.04.85
9 h				9 h
6.01.85	/	BUSSAC - Cozes	/	21.04.85
15 h				15 h

EQUIPE DE REGIONALE III :

- Le 7 octobre : victoire de St-Georges-des Coteaux : 17 à 3. Mauvais début de l'équipe qui se rattrape l'après-midi, victoire de Bussac sur Cognac (B) : 13 à 7.
- Le 14 octobre : Bussac bat Gazelec par 14 à 6 (il faut dire que l'équipe du Gazelec était incomplète avec un joueur de moins)

CONCLUSION :

Début de saison encourageant, en tout cas bien meilleur que celui de l'année dernière.

Prochains matchs le 11 novembre à Mons le matin et Bréville l'après-midi : des rencontres difficiles en perspective.

Joueurs ayant participé aux matchs de R III : Jean-Louis DANIAU, Philippe MONGET, David PIMIENTA, Benoît CLINCKEMAILLON, Nicolas DELAURENS, Bruno MONGET, Philippe DOGNETON et Paul PIMIENTA.

◆◆ SECTION MUSCULATION

CULTURE PHYSIQUE ◆◆

ASSEMBLEE GENERALE du 14 Septembre 1984



- . Présents : Serge QUEYROI - Gérard MAGNERON -
Dominique DE LA TASTE - Suzanne MAGNERON.
- . Absents excusés : Christian MENAUD et Michel JACQUES.

Serge QUEYROI, Président de la section, remercie d'abord les personnes présentes (environ 25 personnes).

La section musculation fonctionne trois soirs par semaine (lundi, mercredi et vendredi). La section culture physique fonctionne le mardi soir avec Mmes LABBE et GARLOPEAU et le samedi après-midi avec Mme DE LA TASTE.

Dominique DE LA TASTE, Trésorier de la section, donne le rapport financier pour l'année écoulée :

. Dépenses : 4 384,37 F (aménagement de la salle, affiliation aux différentes fédérations, achat de maillots) ;

. Recettes : 1 487,63 F (bénéfices du dîner dansant, vente et stock de maillots).

ELECTION DU BUREAU

==*=*=*=*=*=*=*=*=*=

- . Démissionnaire : Serge QUEYROI ;
- . Membres sortants : Gérard MAGNERON,
Dominique DE LA TASTE (qui ne souhaitent pas se représenter)
et Suzanne MAGNERON.



.../...

. Sont élus :

- Michèle DE LA TASTE - Présidente
- Madame LABBE - 1ère Vice-Présidente
- Stéphane FAVEAU - 2ème Vice-Président
- Suzanne MAGNERON - Secrétaire
- Jean-Paul ARBAUDIE - Trésorier
- Christian MENAUD - Secrétaire-Adjoint
- Michel JACQUES - Trésorier-Adjoint
- Janine COSTE)
- Yvette GARLOPEAU)
- Stéphane FAVEAU) Animateurs
- Richard QUEYROI)
- Bruno GAILLARD)
- Michel BERNIARD - Entretien matériel
- Roger MAZEMONDET - Responsable nettoyage
- Serge QUEYROI - Conseiller Technique



. Roland MONGET a été nommé Président d'Honneur.



RANDONNÉE PÉDESTRE

du 7 Octobre 1984



Proposée et animée par la section musculation
et gymnastique féminine du Foyer Rural de Bussac.

Ils sont venus nombreux, les Bussacais : ils étaient une soixantaine, hommes femmes, enfants. La superbe journée ensoleillée y était sans doute un peu pour quelque chose. Après les trombes d'eau de la semaine, on avait donné des conseils : prévoir les "impers" et les chaussures de rechange. Il s'avérèrent inutiles, le ciel était avec nous...

.../...

Une mémorable "mise en train" mettait tout le monde à l'aise. Petits et grands suivaient le rythme, soutenus par une musique entraînante et les encouragements du "prof". Cet échauffement musculaire permettait, en outre, de "rompre la glace" si besoin en était et de partir d'un pied léger vers un itinéraire bucolique : champs, vignes, bois, villages. On découvrait ou redécouvrait notre bien jolie campagne bussacaise.

Chacun menait sa promenade à son rythme, allant de l'un à l'autre, profitant du paysage, muni de son petit plan. Certains, recherchant un effort plus intense, marchaient bon train, d'autres ont pû flâner à leur guise, tous sont arrivés affamés, leur dizaine de kilomètres parcourus.

Une surprise les attendait à l'arrivée : un magnifique diplôme, fait par Pierrette MENAUD et illustré par Madame PENISSON. Merci à elles, ils firent des heureux.

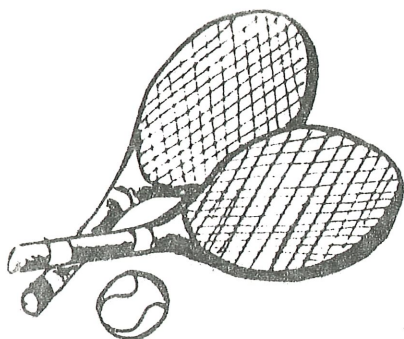
Les choses sérieuses allaient commencer avec un "casse-croûte" dinatoire à la salle des fêtes. Il était rustique mais solide, on en avait besoin. Les enfants n'oublieront pas les gâteaux au chocolat, certaines "grandes personnes" non plus, d'ailleurs...

L'atmosphère chaude et bon enfant régna toute la journée. Nos sportifs semblaient ravis de leur après-midi et se déclarèrent prêts à recommencer. Nous allons y penser. Peut-être pourrions-nous ainsi meubler une froide après-midi d'hiver ? Nous retrouver pour marcher vaut bien une séance devant la télé.

Merci à France BEDOCHAUD qui nous a monté la sono le dimanche matin, à Michel JACQUES qui a offert les fromages, à Christian MENAUD et à tous ceux qui ont aidé à mettre le "casse-croûte" en place et à tout ranger ensuite. Beaucoup de dames ont proposé leurs services pour la confection de pâtisseries ou autres plats pour une prochaine fois. Nous prenons bonne note.

L'expérience est concluante, c'est un réconfort pour les organisateurs qui vous donnent rendez-vous pour la prochaine randonnée de l'amitié.

Michèle DE LA TASTE.



ÉCHOS DE LA SECTION TENNIS

La section a tenu son Assemblée Générale le 28 septembre dernier. L'ordre du jour comprenait en particulier la présentation des rapports habituels, le renouvellement partiel du bureau, la fixation du prix des cartes 84-85.

* Activités de la section lors de la saison 83-84 :

La progression du nombre d'adhérents (105) et l'augmentation de l'activité globale de la section reflète la progression de la pratique du tennis en France.

- Sur le plan matériel, différents membres ont participé, avec la section Football, à la construction du mur d'entraînement et des locaux techniques attenants, situés au bout du parking du Foyer Rural. Notre rôle s'est réduit ici à celui de manoeuvre, l'essentiel du travail étant effectué par les frères MONGET.

Nota : l'édifice n'est pas encore terminé. Les joueurs de bonne volonté peuvent contacter à toutes fins utiles les membres du bureau...

- En ce qui concerne la formation, on note le succès remporté par les cours collectifs pour adultes qui ont eu lieu à partir du printemps. Il faudra recommencer l'année prochaine...

✻ L'École de Tennis

A fonctionné tous les mercredis sauf pendant l'année scolaire et en cas de conditions atmosphériques exceptionnelles.

.../...

Pour la saison 84-85, les cours ont lieu, selon les différents groupes, les mercredis ou samedis après-midi. Claude LABBE, qui continue à animer cette école de tennis, pourra vous donner tout renseignement à ce sujet.

☀ Championnat de Printemps par équipe

- . L'équipe 1 se maintient en 1^e division départementale ;
- . L'équipe 2 se maintient en 4^e division départementale ;
- . L'équipe jeunes à eu moins de succès : elle perd tous ses matchs. Il s'agissait pour tous les joueurs d'un premier contact avec la compétition.

La constitution d'une équipe féminine est envisagée pour cette saison. Un appel est lancé à toutes les joueuses intéressées...

☀ Tournois

L'année s'est terminée sur l'organisation de deux tournois individuels :

- . Un tournoi interne homologué dans le cadre du tournoi "La Hutte Intersports" ;
- . Un tournoi ouvert aux non licenciés qui a rassemblé 55 inscrits.

Outre l'aspect compétitif, ce tournoi a permis aux anciens et nouveaux adhérents de la section de faire connaissance. A l'issue de ce tournoi a été organisée une soirée dansante avec buffet qui n'a pas dû laisser un mauvais souvenir aux participants...

.../...

☀ Renouveau partiel du bureau

Le nouveau Bureau, élargi à neuf membres, se compose ainsi :

- . Président : Christian VIOLLET
- . Vice-Président : Jacky CHARENTAIS
- . Trésorière : Yvette GARLOPEAU
- . Trésorière-Adjointe : Evelyne BERNARD
- . Secrétaire : Jean-Louis POMMIER
- . Secrétaire- Adjoint : Claude LABBE
- . Responsable des tournois et
 matches par équipe : Jean-Michel ANTONIN
- . Responsable du matériel : Gilles BARBIERI
- . Responsable de l'arbitrage : Jean-Paul LAJOIE.

☀ Cotisations 84-85

<u>Bussacais</u>	<u>Personnes extérieures</u> <u>à la commune</u>
-Adulte : 90,00 F	- Adulte : 180,00 F
-Jeune : 45,00 F	- Jeune : 90,00 F
-Couple : 160,00 F	- Couple : 320,00 F

Les cartes sont en ventes chez :

- * Mme Evelyne BERNARD, ancienne école, face à l'église ;
- * Mme Yvette GARLOPEAU, route de Saint-Vaize ;
- * M. Christian VIOLLET, route de Beauchail.

A bientôt sur les courts ! ...

Pour le Bureau,
Jean-Louis POMMIER.



JUMELAGE



25 Septembre 1984 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport Moral

Trois ans après les rencontres qui, en mai 81 à Oron, en août 81 à Bussac, officialisaient l'union de nos deux cités, l'"aventure" du Jumelage est une réalité et une brillante réussite.

La magnifique semaine vécue à Oron en juillet par plus de 70 Bussacais en témoigne. Sans doute le beau temps et une organisation irréprochable en ont-ils facilité le déroulement mais plus encore ce courant de solide amitié qui s'est établi entre Bussacais et Oronais et qui marque la réalité de ce jumelage. Courant d'amitié ou de sympathie qui a eu aussi des répercussions locales puisqu'il a permis à des Bussacais de nouer ou de renouer un dialogue et que ce même constat a été fait à Oron.

François JAN
 au coeur des
 Alpes Suisses
 (Matterhorn : Mont Cervin)



Il nous appartient de ne pas conserver jalousement les liens ainsi établis mais de les partager avec ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pu encore se joindre à nous. C'est dans cet esprit que nous devons dès maintenant nous préparer à accueillir nos amis d'Oron en 86.

.../...

Depuis sa création, le Comité de Jumelage a veillé à tenir sa place de section du Foyer Rural, solidaire des autres sections. A son tour, pour assurer la réussite de l'accueil des Oronais en 86, il réclame dès aujourd'hui la solidarité des autres sections.

Je sais qu'il sera entendu !

Marie-Jo CHAPUIS

Le Bureau du Comité a été renouvelé de la façon suivante :

- . Responsable des Finances : Janine CASTILLON
- . Responsable des Relations Extérieures : Marie-Jo CHAPUIS
- . Responsable des Relations Publiques : Jean GUITER
- . Trésorier-Adjoint : Pascal MONGET
- . Secrétaire-Adjointe : Martine MAILLET.



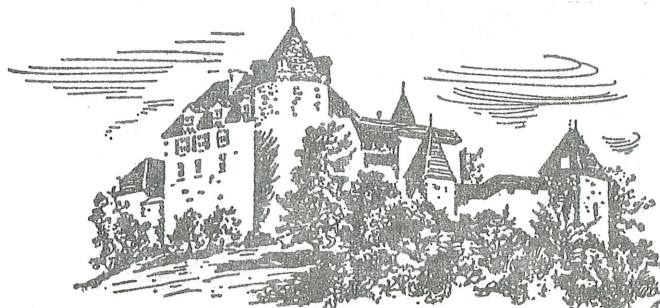
DE LA SUISSE DANS LES IDEES...

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Tous n'y sont pas allés de la même façon
 Les employés SNCF ont pris le train
 Un téméraire a même fait en vélo la moitié du chemin
 Les plus nombreux en dix-sept voitures archi-bourrées
 Sur les transversales ou les autoroutes se sont échelonnés.
 Mais tous les soixante-et-onze nous sommes retrouvés
 En ce dimanche 8 juillet sur la place du cinéma à Oron.
 Chacun racontait les péripéties de son voyage
 Comment il avait fait passer la frontière à ses bagages
 Les employés de la douane ne connaissaient pas tous notre pineau
 Mais parmi nous, certains se seraient fait arrêter par le Douanier Rousseau !

Retrouvailles pour beaucoup, intégration rapide pour les nouveaux,
 Ce premier soir fut celui des papotages et des cadeaux
 Et dès le lundi matin, les voitures rescapées,
 Celles qui avaient résisté aux 750 kilomètres,
 Celles aussi qui étaient sûres de ramener leurs maîtres,
 Du pique-nique et des appareils photos largement lestées
 Suivant le mini-bus et escortées des voitures en CH-VD
 Prenaient la direction de Gruyère pour visiter
 Une fromagerie à 10 h du matin, ça laisse un trou,
 Pourtant dans le groupe cosmopolite
 A réclamer une collation il n'y avait que nous !
 Au château, chacun a organisé sa propre visite :
 Des panoramas, des caves, des musées,
 Des jardins, des balcons et des fleurs partout.
 Le retour se faisait par le lac et la vallée
 De la Verte Gruyère.

VISITE
 DU CHÂTEAU
 DE
 GRUYÈRES



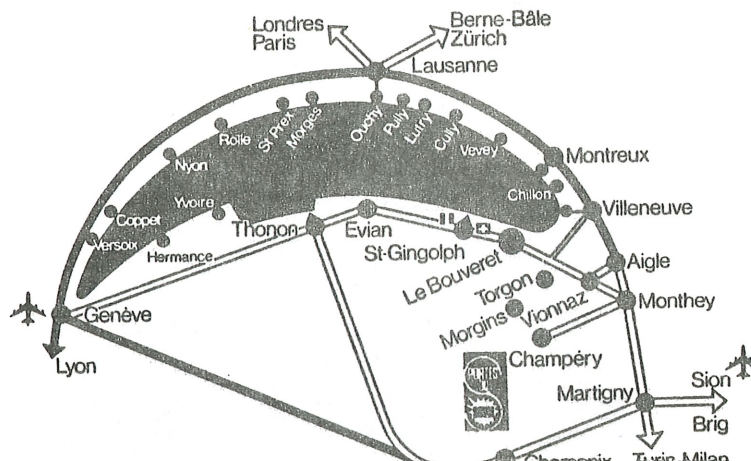
.../...

Mais le mardi, notre groupe éclatait et s'éclatait.
 La station de Zermatt offrait aux initiés
 Les splendeurs de ses pistes d'été,
 Le charme du matériel à transporter
 Et des chutes que l'on a modestement dissimulées.

Ceux qui ne craignaient pas la fatigue et le vertige
 Sont montés à la Cabane des Dix (3 000m)
 Il fallait avoir le pied sûr
 Pour grimper aux échelles du Pas de Chèvre
 Mais quel bonheur de goûter à l'eau pure
 Des glaciers dans le pastis !

Pendant ce temps une nuit mémorable
 Où peu ont dormi mais beaucoup ont ronflé
 Au chalet des Morthéys dans l'étable.
 Il avait d'abord fallu installer
 Matelas mousse et couvertures de l'armée
 Dans les stalles consciencieusement dégagées par le berger.
 Sous les crèches, les taches suspectes et l'odeur surtout
 De notre bonne humeur ne sont pas venues à bout.
 Roger et son accordéon, puis les vaches et leurs clarines
 Nous ont tenu éveillés une grande partie de la nuit.

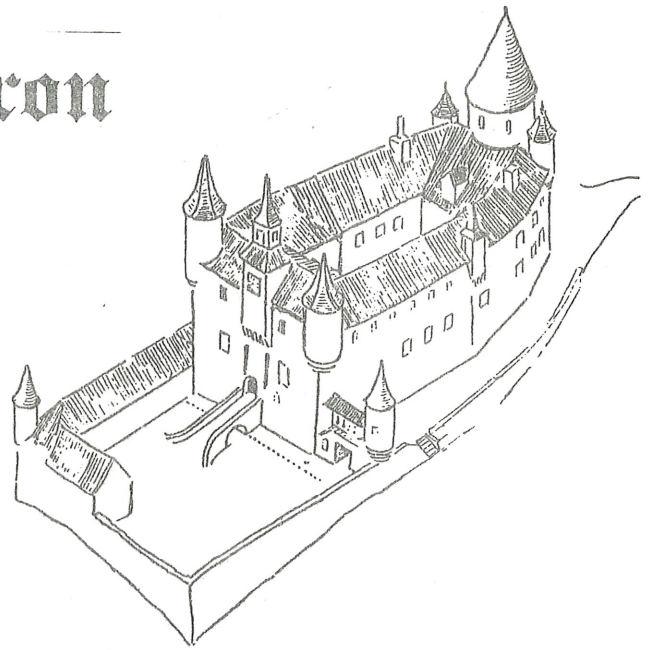
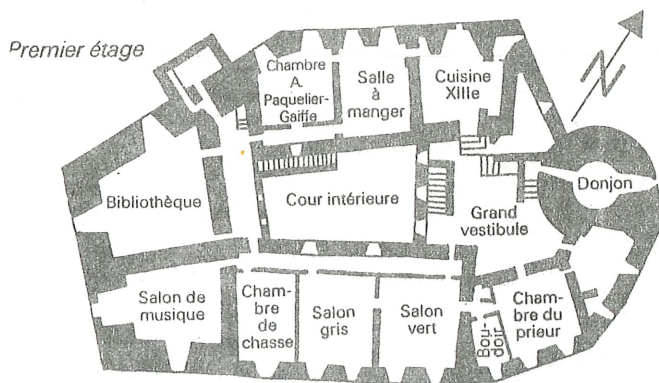
Le jeudi, nous nous retrouvions tous (combien exactement ?)
 Derrière Lise Bossy, guide charmant,
 Pour prendre le train à Châtillens,
 Le quitter à Lausanne. La "ficelle" nous tirait péniblement
 Jusqu'à Ouchy et au Léman.



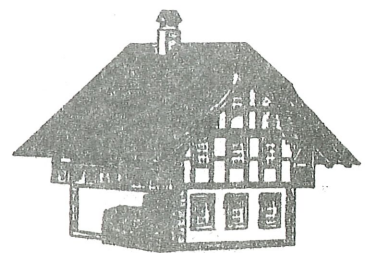
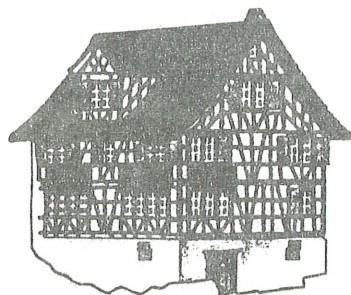
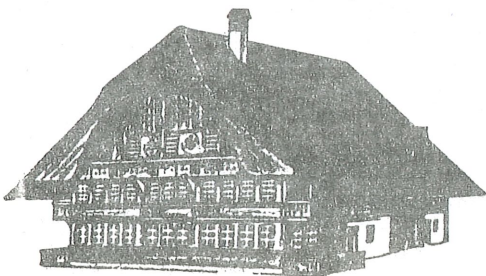
.../...

Sur le bateau, ne pas égarer sa "contre-marque"
 Et ne pas non plus se séparer
 De celle du train, car comment rentrer ?
 En barque ?
 Au Bouveret, pique-nique monstre et baignade
 Cette promenade
 Devait nous ouvrir l'appétit pour la traditionnelle raclette
 Au zoo de Servion ; même Jojo qui préfère la piperade
 A goûté au fromage fondu sans faire la tête.
 Les jeunes faisaient la fête entre eux
 Et le lendemain, beaucoup avaient de petits yeux.

Château d'Oron



Mais la sieste était prévue le lendemain dans les autobus
 Qui nous conduisaient à Ballenberg.
 Aucun d'entre nous n'a tout vu,
 Dans ce parc vaste, sombre et vert,
 Où les chalets reconstitués avec leur environnement
 Faisaient notre admiration et notre enchantement.



.../...

Le 14 juillet !

Jour de marché traditionnel à Vevey.

Les Bussacais, attirés par d'éventuelles dégustations

De vin blanc frais,

Ont fait de nombreuses libations.

La caméra-témoin de Michèle de la Taste

A su prouver combien leur gosier était vaste.

Heureusement un plongeon dans le Léman

Suivi d'une sieste ont permis de recharger les batteries

Et de se retrouver pimpants

Frais et jolis

Devant l'arbre du Jumelage pour déguster

Encore ! le pineau des Charentes et les galettes de Beurley.

On savait bien que ce souper

Du 14 juillet serait le dernier


Et chacun des "officiels" y est allé de son petit discours.

Les moments les meilleurs sont toujours trop courts...

Janine CASTILLON



Voici le rapport présenté par Mr POUPONNOT
lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du COMITÉ DES FÊTES
du 26 Octobre 1984


Monsieur le Président du Foyer Rural,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Nous voici une nouvelle fois réunis en assemblée générale et je vous remercie de votre présence qui montre l'intérêt que vous portez à la vie du Comité des Fêtes.

Vous venez d'entendre le rapport financier qui fait apparaître un solde largement positif, c'est heureux car nous gardons notre capacité d'investissement et pouvons continuer la distribution de la traditionnelle bouteille de vin aux personnes âgées de plus de 70 ans. Gestion rigoureuse de nos finances quand le rapport d'activité est court. En effet, nous avons délibérément laissé aux sections du Foyer Rural la possibilité d'organiser des manifestations tout au long de l'année. Dans un moment, je vous proposerai d'organiser une nouvelle fois une soirée dansante mais je pense que dès maintenant, il serait bon de réfléchir et de trouver une nouvelle activité originale et typique au Comité des Fêtes.

Le loto organisé et produit en commun avec le Foyer Rural a donné satisfaction à tous et je vous propose de renouveler cette expérience si toutefois nos amis du Conseil d'Administration du Foyer Rural le souhaitent. C'est notre façon de participer à la vie du Foyer Rural, de montrer notre dévouement tout en restant indépendants. C'est, je pense, le souhait de chacun d'entre vous.

Si, au cours de l'année écoulée, nos activités n'ont pas été nombreuses et si elles ont connu des réussites différentes, elles ont toutes été de qualité, soit par leur choix,

.../...

soit par leur prestation. Le mérite revient à chacun d'entre vous et je vous en remercie. Au-delà de votre participation enthousiaste - ce qui après tout peut paraître normal - je tiens à vous dire que je suis très sensible à l'état d'esprit qui est développé dans cette association. C'est une grande valeur que nous possédons et je vous demande de tout faire pour la conserver. Quelques-uns d'entre vous savent bien que nous avons passé des moments difficiles mais combien de difficultés surmontées grâce à l'union qui a existé entre nous. Et bien maintenant préparons l'avenir dans l'union en nous rappelant que notre association a été dénommée par ses fondateurs "l'Amicale de Bussac".

Agée de 24 ans, une association comme la nôtre commence à avoir une histoire et je ne voudrais pas terminer sans évoquer le souvenir du premier Président du Comité des Fêtes, Pierre GIRARD, qui est décédé il y a peu de temps. Chacun d'entre nous connaissait cet homme à la charpente solide, avare de paroles mais combien généreux lorsqu'il s'agissait d'oeuvrer pour l'intérêt communal et particulièrement pour la jeunesse de Bussac. Alors membre du Conseil Municipal présidé par M. René FAVAUD, il fut à l'origine de la construction de la salle des fêtes. Comme Président du Comité des Fêtes, il eut l'idée d'organiser une cavalcade qui partait de Bussac, passait à Fontcouverte, Chaniers, Saintes, Ecurat, Port-d'Envaux, Taillebourg, Saint-Vaize, pour revenir traverser les villages de Bussac. Chars fleuris, participants déguisés, jeunes et moins jeunes se dépensaient sans compter dans la bonne humeur tout en aidant à élargir le patrimoine communal puisque les rideaux de la salle des fêtes furent achetés avec le produit de la quête faite tout au long du parcours.

En souvenir de notre ami Pierre GIRARD, je vous demande d'observer une minute de silence.

Yves POUPONNOT



Soirée dansante

SAMEDI 8 DECEMBRE

Salle des Fêtes - SOIREE EXOTIQUE

Menu et musique typique, ambiance... Il est prudent de réserver assez tôt.

Excursion et Spectacle au PUY-du-FOU

Nous projetons d'organiser une excursion au PUY-DU-FOU en Vendée, dans le courant du mois de juillet. Départ vers 15 h le samedi après-midi, pique-nique ou repas au restaurant selon les demandes, spectacle original du PUY-DU-FOU, aventure extraordinaire de 1 500 bénévoles de 14 communes alliant la tradition orale aux techniques scéniques les plus modernes en utilisant la quadriphonie, l'électronique, le laser. Retour vers 2 h du matin. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de :

* Mmes FAVEAU - Les Eperches - Tel. 93.43.30

* MAGNERON - Les Guilloteaux - Tel. 74.50.10

* MM. MENAUD - Epicerie - Tel. 93.55.25

*POUPONNOT - Le Grand Village - Tel. 93.23.27.

oOo

COMITE des FETES - COMPOSITION DU BUREAU

. Président d'Honneur :	Joseph CASTILLON
. Président :	Yves POUPONNOT
. Vices-Président :	Francis HERVE Yvette RICHE
. Secrétaire :	Suzanne MAGNERON
. Secrétaire-Adjoint :	Michel DELAVAL
. Trésorière :	Henriette FAVEAU
. Trésorier-Adjoint :	Bernard DUMAINE
. Commissaires :	Marie-Madeleine MAURET Claudine TRICARD.

oOo

"2 h 30 dimanche matin lorsque le bus quitte Bussac avec un groupe de 35 personnes pour participer à la randonnée pédestre annuelle entre Paris et Versailles.

35 courageux de 10 à 70 ans, venus de Bussac, Saint-Vaize et St-Jean-d'Angély, amoureux de la course et de la marche, sont partis pour une longue journée, puisque le retour ne s'effectuera que vers minuit le dimanche soir.

Qu'importe la performance ! L'essentiel était d'être du voyage et de participer tout en retirant un plaisir certain de cette expérience, ce qui fut le cas de la majorité."

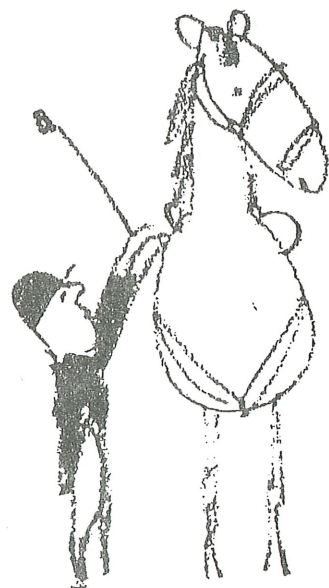
Christian MENAUD

(Extrait de "Sud-Ouest")

LE CLUB HIPPIQUE DE SAINTES

remercie chaleureusement Monsieur Paul RHE d'avoir si gentiment accueilli chez lui 12 cavaliers et leurs montures lors de leur promenade du dimanche 5 Novembre.

Déjà satisfaits de faire découvrir à leurs camarades Saintais l'agrément des "sentiers cachés" de leur commune, les cavaliers Bussacais Jean-Marie DROUILLARD et Christophe CHAPUIS ont été heureux de leur montrer aussi grâce à M^r et M^{me} RHE qu'à Bussac on sait recevoir.





PORT-BERTEAU

(suite)



En résumé, il faut d'abord constater la richesse exceptionnelle du site de Port-Berteau.

La campagne 72 a apporté de nombreuses informations sur les trois aspects susceptibles d'être étudiés par la fouille subaquatique, à savoir :

- L'embarcation fluviale ;
- La structure du port ;
- Les chargements lorsqu'ils se conservent.

1 - Suite à ces fouilles, il fut découvert une épave de pirogue monoxyle, également une seconde épave en aval.

2 - Nous commençons à percevoir beaucoup plus précisément la structure d'un port fluvial. La découverte des vestiges de trois pieux constitue un premier élément d'aménagement portuaire et la trace d'une possible évolution de ce dernier. En effet, le problème qui se pose est de savoir si les pieux appartiennent au même ensemble que le quai actuel ou s'il y a une certaine distance chronologique entre les deux structures. Cette seconde hypothèse peut s'appuyer sur le fait que les rives de la Charente ont évolué, ne serait-ce que par remblaiement de la rive gauche et creusement de la rive droite. Dans une période antérieure, la rive droite devait s'avancer dans le cours de la Charente de plusieurs mètres. Dans ce cas, une liaison pieux-rives paraît possible.

Dans l'état actuel de la rive droite, elle est peu envisageable, les pieux étant à 15 mètres de la rive.

.../...

Quant à la céramique recueillie sur le site, l'examen de sa situation sur le fond de la Charente montre que nous n'avons pas affaire à un simple dépôt mais à un ou plusieurs ensembles organisés tant horizontalement que verticalement.

Port-Berteau et la fouille subaquatique de rivière, après cette campagne 72, sont loin d'avoir livré tous leurs renseignements aussi bien en ce qui concerne la navigation fluviale que ses prolongements.

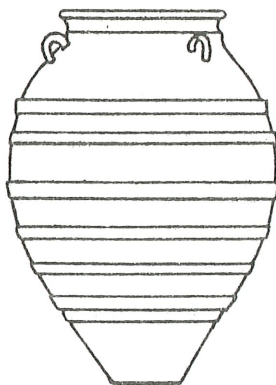
oOo

Ces documents sont tirés du rapport préliminaire de Jean CHAPELOT : "L'Artisanat Céramique en Saintonge" avec la collaboration de Claudine et Jean CARTIER, Odette CHAPELOT, Serge RENIMEL et Eric RIETH et sous la bonne conduite du Musée National des Arts et Traditions Populaires - Paris 1972 -

(Transmis par M. et Mme MOÏSON)



Lécythe



Pithos



Coupe



Aryballe
piriforme

FIN

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le 24 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 21 heures,
sous la présidence de M. Guy CHAPUIS, Maire.

I - GROUPE SCOLAIRE : Réfection de l'installation électrique et isolation

Comme suite à la délibération du Conseil en date du 29 février, et après examen du devis, l'assemblée délibérante accepte que soient effectués les travaux de réfection de l'installation électrique du Groupe Scolaire et d'isolation. Le montant du devis accepté est celui de l'Entreprise SARDAIN qui a tenu compte du remplacement des globes dans les salles de classes par des appareils mieux adaptés.

II - CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DU PREAU

Après examen des devis, le Conseil accepte la proposition de l'Entreprise DROUILLARD pour confection de deux plafonds suspendus au-dessus de la salle de jeux (ancien préau) et au-dessus du Bureau des Instituteurs, et pour l'isolation. Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal constate la nécessité de construire la partie basse de la Salle de jeux en verre "sécurité".

III - REFECTION DES COURS

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal prise en date du 3 juillet 1984, et après examen des devis des entreprises consultées, l'Assemblée accepte le devis de l'Entreprise MARCHAT-MONNIER et souhaite que ces travaux de revêtement des cours soient réélisés avant la rentrée de septembre.

Le 24 août 1984, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

. Travaux Groupe Scolaire .

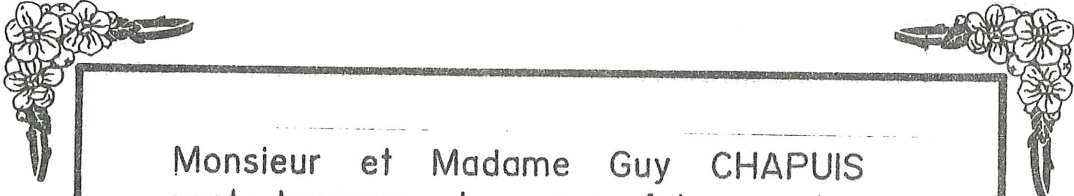
1 - Construction du Préau :

Le Conseil Municipal accepte le devis relatif aux travaux de zinguerie présenté par M. GARLOPEAU Gérard et décide d'acquérir les matériaux nécessaires à la construction d'une dalle ciment. Ces travaux seront exécutés par le Personnel communal.

2 - Aménagement de la salle d'activités :

Comme suite à la décision prise le 24 juillet 84, de construire la partie basse de la salle d'activités en verre "sécurité", le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DEMAZOIN. Il accepte par ailleurs le devis de l'entreprise Robert LECOMTE pour la fermeture de cette salle, côté WC.

0



Monsieur et Madame Guy CHAPUIS
sont heureux de vous faire part
de la naissance de leur petite-fille
Elise CANET
née le 17 Octobre 1984 à POITIERS

— Commission Cadre de Vie —

La commission "Cadre de vie" s'est réunie le 22 septembre 1984 à 14 h. La réunion portait sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Point sur les travaux en cours ;
- 2 - Visite de la voirie communale ;
- 3 - Jury des Maisons Fleuries ;
- * - Questions diverses.

1 - Nos employés communaux ont épandu sur les chaussées 90 tonnes d'enrobé, du mois d'avril au mois de septembre ;

2 - L'Equipement a assuré une journée de point à temps avant les revêtements qui furent réalisés au cours des mois de juillet et août par le Syndicat des Chemins de Charente-Maritime. La commission a visité en particulier les travaux de Rochefollet, ainsi que ceux qui débutaient aux Chagnauds (actuellement terminés) : pose de buses, bordures de trottoirs et caniveaux. Les travaux nécessaires sur les autres voies ont été relevés et seront réalisés par les employés communaux ou par une entreprise pour de gros travaux.

3 - Au cours de cette même randonnée, le Jury a contemplé et noté les maisons les plus fleuries et une délibération, au retour vers 17 h 30, a désigné les lauréats 84 :

- . 1er Prix : M. et Mme Yves GUITTET : "La Favaudière" ;
- . 2ème Prix : Mme Marcelle BRETAUD : "Chez Judet" ;
M. et Mme Jean-Louis FAVEAU : "Les Chagnaud"
- . 3ème Prix : M. et Mme René BRAUD : "Rochefollet" ;
Mme Lucienne GIRARD : "Le Bourg" ;
M. et Mme Guy BOURDAGEAU : "La Croix".

Le Conseil Municipal et le Jury adressent aux lauréats leurs sincères félicitations et invitent les habitants à continuer et améliorer le fleurissement de notre commune.

Jean DANIAUD,

Responsable de la Commission "Cadre de Vie".

(

 (DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT)

 (De la Charente-Maritime)

 (Subdivision de SAINTES)

 (

. L'Ingénieur des T. P. E.

Saintes, Le 11 octobre 84

à

. Objet : Entretien des plantations
riveraines des voies publiques.

. Monsieur le Maire
de Bussac

Monsieur le Maire,

Lors de la récente tempête qui a affecté notre région, mes services ont eu à intervenir à de nombreuses reprises pour dégager les routes des arbres ou branches d'arbres morts ou malades qui y étaient tombés.

Nombre de ces arbres appartenaient aux riverains.

Afin de sensibiliser les riverains des voies publiques sur les problèmes posés par ces chutes d'arbres, notamment en ce qui concerne leur responsabilité et la sécurité des usagers, pourrais-je vous demander votre aide pour rappeler à vos administrés quels sont leurs devoirs en la matière ?

Il semble qu'il soit effectivement souvent perdu de vue que l'entretien des haies et plantations incombe au propriétaire ou exploitant riverain et non à la collectivité (sauf pour les plantations se trouvant sur le domaine public, bien entendu).

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir rappeler ces règles, par exemple à l'aide de votre bulletin d'information ou tout autre moyen que vous jugerez bon.

Comptant sur votre aide et avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur des T. P. E.,

Ph. BERTHET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

DE LA CHARENTE MARITIME

Service Maritime
Subdivision "Maritime-Hydrologie"

L'Ingénieur des
Travaux Publics
de l'Etat

Rochefort,
Le 16 octobre 1984.

FLEUVE "LA CHARENTE"

INFORMATION DES RIVERAINS

Les propriétaires et exploitants riverains du fleuve "La Charente" sont informés que les terrains situés en bordure immédiate de celui-ci sont grévés, sur chaque rive, d'une servitude de marchepied, conformément à l'article 15 du Code des Voies Navigables modifié par la Loi n° 64.1245 du 16.12.1964 et à la circulaire n° 73.14 du 26 janvier 1973.

Celle-ci, destinée aux agents de l'Etat ayant à assurer la gestion, l'entretien et la police de la voie d'eau, doit avoir une largeur minimum de 3,25 m à compter de la crête du talus de rive.

L'article 424 du Code Rural modifié par la loi n° 65.409 du 18 mai 1965 autorise les pêcheurs à utiliser cette bande de terrain sur une largeur de 1,50 m.

En conséquence, toutes clôtures, plantations d'arbres et de haies, ainsi que constructions éventuelles devront être mises en place dans le respect de ces prescriptions.

La Direction Départementale de l'Equipement -Subdivision "Maritime Hydrologie" - Bassin n° 3 - 17300 ROCHEFORT -Tel 99.01.47, chargée de la gestion de cette voie d'eau, est à la disposition du public afin de fournir tous renseignements complémentaires si besoin.

Des contrôles seront très bientôt effectués par les agents de l'Administration compétents pour la police des voies d'eau. En conséquence, et afin de ne pas vous exposer aux inconvénients qui pourraient en résulter, nous conseillons à ceux dont les clôtures ou autres aménagements ne sont pas disposés comme il se doit, de bien vouloir les replacer au moins à 3,25 m de la crête de rive.

Pour l'Ingénieur des T.P.E.
Le Chef de Section des T.P.E.

CHEMIN DEPARTEMENTAL n° 114

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DEVIATION
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE BUSSAC ET FONTCOUVERTE

Le Président du Conseil Général de la Charente-Mar

SR CDES n° 84/108

ARRÊTÉ

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 53.2 (Interdiction de circuler),

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre I - 8ème partie - signalisation temporaire, approuvée par arrêté interministériel en date du 15 Juillet 1974,

VU l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Général n° 1061 bis du 12 Juillet 1984,

CONSIDÉRANT que pour permettre la finition des remblais et l'exécution de la chaussée pour la rectification du tracé de Port Bertheau sur le CT 114 sur le territoire des Communes de BUSSAC et FONTCOUVERTE, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - La circulation sur le CD 114 au lieu dit "Port Bertheau" sera réglementée dans la période du 29 Octobre au 21 Décembre 1984.

ARTICLE 2 - La déviation de la circulation s'effectuera de la façon suivante :

- dans le sens Taillebourg-SAINTES par les CD 127 et 128,
- dans le sens St Vaize Bussac - Saintes par le CD 234 et la RN 150,
- dans le sens Saintes-Bussac-St Vaize-Taillebourg par la RN 450 et le CD 234

ARTICLE 3 - La signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par la Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision de SAINTES)

La signalisation d'interdiction sera conforme au schéma n° 81 joint ; la mise en place et la maintenance de cette signalisation sera à la charge des Entreprises chargées des travaux sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision de SAINTES).

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général des Services du Département
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Messieurs les Maires des Communes de BUSSAC et FONTCOUVERTE
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant de la CRS 19
Messieurs les Directeurs des Entreprises SEC TP . St-CÉSaire
et MARCHAT-MONNIER à SAINTES
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

SAINTES, le 17 1984

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation, l'Ingénieur Divisionnaire des
TPE, chargé du Service des Routes,

REÇU à la PRÉFECTURE

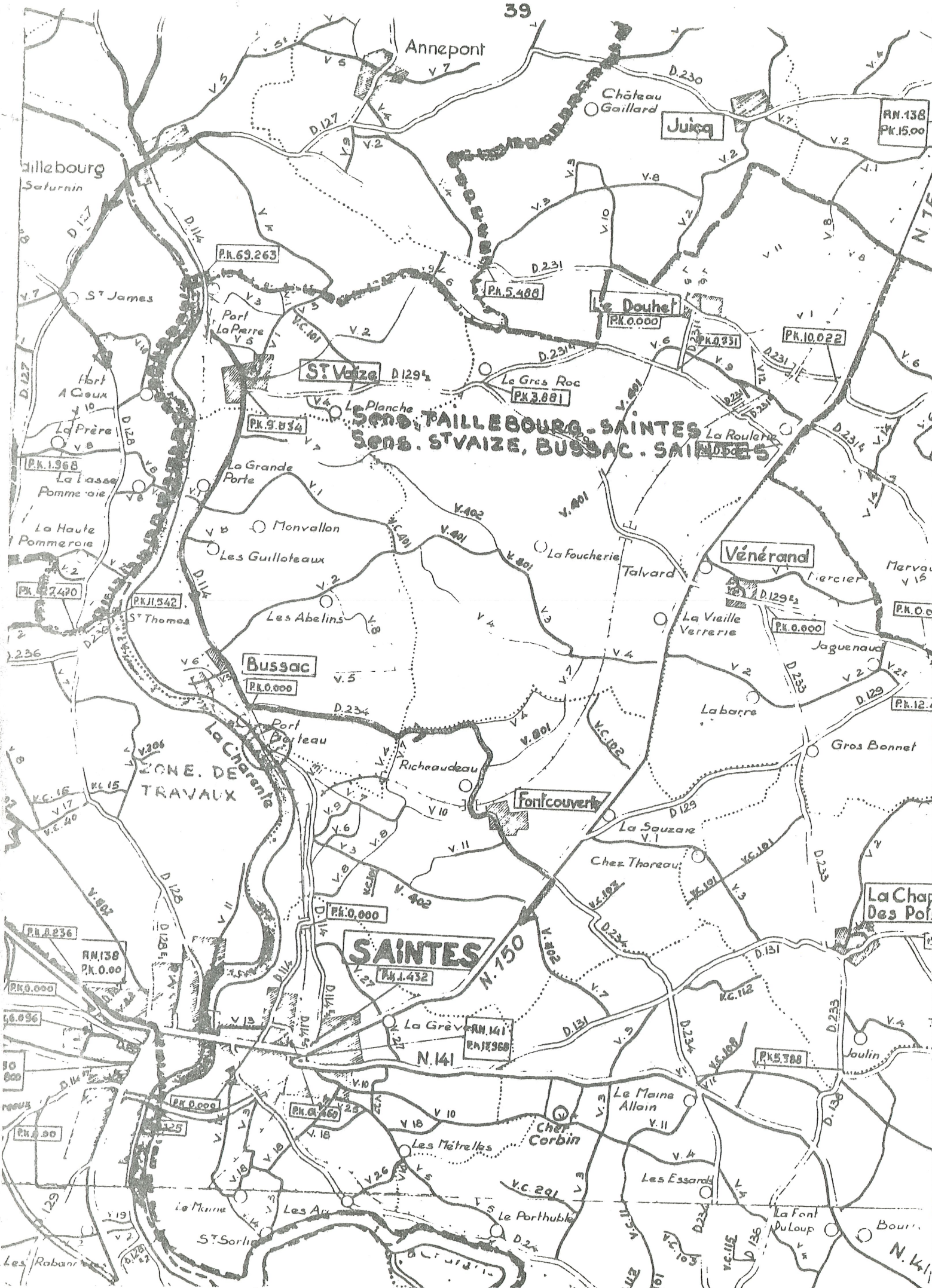
24 OCT 1984

CHARENTE-MARITIME

Certifié
copie conforme

LE C.S.P. DES I.P.E.
chargé de la C.D.E.S.

C. GAUDIN



Annepont

Juicq

RN.138
Pk.15.00

PK.69.263

PK.5.488

Le Douhet
PK.0.000

PK.10.022

ST. Vaize D.129^{1/2}

La Gros Roc
PK.3.001

Sons Taillebourg - Saintes
Sons St. Vaize, Bussac - Saintes

Taillebourg
Saturnin

ST. James

Port
La Pierre
V.5

PK.1.968

La Haute
Pommerois

PK.7.470

PK.11.542

Bussac
PK.0.000

Vénérand

PK.0.000

La Charente
ZONE DE TRAVAUX

Foncouverte

SAINTES
PK.4.432

La Chapelle
Des Poir.

PK.2.236

RN.138
PK.0.00

PK.0.000

PK.6.096

PK.0.000

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

PK.0.00

La Grève
RN.141
PK.17.960

PK.0.000

PK.6.160

PK.5.700

Le Maine
Allain
V.11

Cher
Corbin

Les Essards

La Font
Du Loup

Bour...

Les Roban...

ST. Sorlin

Les Roban...

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 20 JUIN 1933

Le Président

LA GRANDE LOI COMMUNALE A CENT ANS

Voici un siècle, le 5 avril 1884, une loi votée par l'Assemblée et le Sénat républicains consacre les libertés communales.

C'est l'aboutissement d'une évolution séculaire vers l'émancipation des communes, ponctuée d'avancées et de reculs depuis la Révolution municipale de 1789.

C'est le compromis enfin trouvé entre le risque de désagrégation administrative, qui menace l'unité nationale, et les excès de la centralisation, qui étouffe les énergies et paralyse les initiatives.

C'est aussi la prise en compte du rôle éminent des 36 400 communes, enracinées dans les profondeurs de notre histoire, premiers ferments de liberté sous l'Ancien Régime.

La loi de 1884, rompant avec le passé, étend à l'ensemble des communes l'élection des maires et des adjoints par les conseils municipaux ; elle attribue au conseil municipal le droit de voter le budget et de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ; elle rend publiques les séances du conseil municipal ; elle reconnaît à la commune la possession d'un patrimoine ; elle définit le rôle du maire, à la fois pouvoir exécutif de la commune et représentant de l'Etat.

Mais pour autant, elle ne supprime pas la tutelle de « l'autorité supérieure » qui doit observer le déroulement de la vie municipale pour étouffer toutes velléités de dérapage qui ne pourraient que déboucher sur les excès « révolutionnaires » de la Commune de Paris, dont la majorité politique de l'époque est encore imprégnée.

Epousant les conditions de son temps, elle permet à la République de s'affermir, d'irriguer le secteur rural et, grâce aux principes généraux auxquels elle se réfère, elle devient la « Charte du développement des communes ». Au fil des ans, les contrôles se relâchent, les carcans des accords préalables sautent les uns après les autres, l'évolution libérale s'affirme.

Quels que soient les soubresauts qui agitent notre histoire politique, la loi de 1884 conforte l'idéal démocratique. Son universalité confère aux communes un bon cadre juridique et leur ouvre les possibilités d'interventions qui en font les initiatrices de l'équipement du pays au plan local, de la modernisation du visage de la France et de son évolution sociologique.

Ces adaptations sont cependant trop lentes pour que l'édifice, périodiquement restauré, ne se sente pas des atteintes des ans et ne cède, ici ou là, devant la pression et la volonté des élus.

Il faut cependant attendre 1982 pour que l'esprit de la décentralisation balaie tout ce qui, juridiquement, demeure encore sous le contrôle administratif exercé par le pouvoir central.

Les communes sont désormais appelées à assumer de nouvelles responsabilités. Nous voulons espérer que la décentralisation en cours permettra, sans bouleversements fondamentaux, sans ruptures, sans failles, d'enraciner les libertés en garantissant l'indispensable équilibre entre l'autonomie locale et l'unité nationale.

La décentralisation est une œuvre de longue haleine qui nécessite, autant pour ceux qui délèguent que pour ceux qui reçoivent, la compréhension des évolutions irréversibles et la juste appréciation des moyens à y consacrer.

En célébrant le centenaire de la Charte municipale, toutes les communes, évoquant leur passé, apprécieront le chemin parcouru depuis un siècle. Tournés vers l'avenir, leurs élus prendront la mesure des nouvelles étapes à parcourir et, sans se laisser influencer par les difficultés inhérentes à toute réforme, affirmeront la pérennité de l'institution communale et son aptitude à être, demain comme hier, un cadre privilégié pour l'exercice de la démocratie ainsi que de l'enrichissement culturel et humain des Français.

*“Jules FERRY inspire la loi
du 5 Avril 1884”*



*Autour
de la Ferry*

“Des conseillers municipaux sont élus par le suffrage direct universel. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans accomplis, et n’étant dans aucun cas d’incapacité prévu par la loi...”

Article 14, loi du 5 Avril 1884.

